

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1872

présenté par

Mme Pinel, M. Philippe Vigier, M. Brial, Mme Dubié, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. Molac,  
M. Pancher et M. Pupponi

-----

### ARTICLE 29

I. – À l’alinéa 8, substituer aux mots:

« trente-neuf »

les mots:

« quarante-et-un ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 13, insérer l’alinéa suivant :

« 6° (*nouveau*) Deux membres du Conseil économique, social et environnemental. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer le Conseil Economique Social et Environnemental à la réflexion bioéthique et au débat démocratique que le projet de loi prévoit de favoriser.